

S'il y a des Zélateurs ou des Zélatrices à recevoir, on le fera à la même cérémonie. Les Secrétaires devront envoyer d'avance au Directeur diocésain ou, à son défaut, au Directeur supérieur les noms des récipiendaires, afin que leurs Diplômes soient préparés et expédiés à temps pour la cérémonie. Elles feront aussi venir les Croix-médailles requises pour la réception.

Là où la rénovation ou la réception ne peut pas avoir lieu à la messe de communion, on pourra la faire avant le salut du Saint-Sacrement. Rappelons qu'il y a une indulgence plénière attachée à cet exercice en faveur de ceux qui portent ostensiblement leurs Croix-médailles.

L'on devrait aussi, dans le cours de ce mois, faire le renouvellement de la consécration des familles et des enfants d'après les formules dont nous nous sommes servis à l'occasion des Centenaires de 1689 et 1690.

Enfin, tâchons de suivre les exercices publics du mois du Sacré-Cœur et d'y amener tous les Associés.

---

### Agrégations récentes à l'Apostolat de la Prière

Les Directeurs locaux de ces centres ont le pouvoir d'agrèger à l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur.

DIOCÈSE DE CHARLOTTETOWN, I. P. E. : S. Patrice de Fort Auguste.

ARCHIDIOCÈSE DE MONTRÉAL : S. Antoine et S. Patrice de Montréal.—S. Jérôme.—S. Joseph, à Chambly.

DIOCÈSE DE NESQUALLY, Washington, E. U. : L'Hôpital St. Jean de Port Townsend.

DIOCÈSE DE PORTLAND, MAINE, E. U. : S. Michel, à South Berwick.

DIOCÈSE DE S. HYACINTHE, Q. : Le Couvent de J. M., à S. Hilaire.

PRÉFECTURE APOST. DU GOLFE : L'Hospice S. Joseph du Labrador.

---